

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023



Présents : Lorraine Roux, Kévin Prost, Roger Butin, Caroline Chaux, Alain Rossignol, Roland Petibout, Annick Treille, Jennifer Rebourg, Sylvie Butin, Anne-Marie Grissolange

Excusé : Patrice Place

Ordre du jour :

- Désignation des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
- Biens de section à la Brosse
- Mise en place du Compte Epargne Temps
- Droit de préférence sur la vente d'une parcelle boisée
- Travaux de rénovation thermique à l'école
- Informations et questions diverses

Secrétaire de séance : Anne-Marie GRISSOLANGE est élue à l'unanimité des membres présents.

⦿ DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Le Maire rappelle que toutes les communes doivent procéder ce jour, vendredi 9 juin 2023, date fixée par décret, à la désignation des délégués et suppléants en vue de constituer le « collège électoral » des élections sénatoriales qui auront lieu le 24 septembre 2023 à Saint Etienne.

Elle rappelle qu'il s'agit d'une élection au suffrage indirect, pour 6 ans. Le Sénat est renouvelé par moitié tous les 3 ans.

La Loire compte 4 sièges de sénateurs. Les sénateurs représentent l'ensemble du département (pas de canton ou de circonscription).

Considérant la strate de la commune, il convient de désigner 1 délégué et 3 suppléants.

1. CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE

Le Maire rappelle qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux plus jeunes à l'ouverture du scrutin à savoir MM. Annick TREILLE, Roger BUTIN, Caroline CHAUX et Kévin PROST.

Anne Marie GRISSOLANGE est élue secrétaire du bureau de vote.

2. DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ

Le Maire fait appel à candidatures pour les personnes souhaitant se présenter à l'élection du délégué.

Elle seule se porte candidate. Lorraine ROUX précise en préambule qu'elle a été sollicitée pour intégrer une liste dans le cadre de cette élection.

Il est alors procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Mme Lorraine ROUX a obtenu 9 voix.

Mme Lorraine ROUX ayant obtenu la majorité absolue, elle est proclamée élue en qualité de déléguée pour les élections sénatoriales et déclare accepter le mandat.

3. DÉSIGNATION DES SUPPLÉANTS

Le Maire fait appel à candidatures pour les personnes souhaitant être désignées comme suppléants.

Se portent candidat(e)s :

- M. Roger BUTIN
- Mme Caroline CHAUX
- M. Kévin PROST

Il est alors procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 5

- **M. Roger BUTIN a obtenu 10 voix.**
- **Mme Caroline CHAUX a obtenu 10 voix.**
- **M. Kévin PROST a obtenu 10 voix.**

Il est précisé qu'en application de l'article L.288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par l'ancienneté de l'élection puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de suffrages obtenus puis, en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

M. Roger BUTIN, Mme Caroline CHAUX et M. Kévin PROST ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus dans cet ordre en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales et déclarent accepter le mandat.

⦿ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la réunion du 12 mai 2023 a été transmis à l'ensemble du conseil municipal.

Le Maire précise que l'arrêté « sécheresse » présenté lors du conseil est un arrêté cadre.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

⦿ BIENS DE SECTION À LA BROUSSE

Un courrier d'information a été distribué aux habitants, comme convenu en conseil municipal, afin de leur présenter la procédure qui sera lancée et afin de recueillir leurs éventuelles observations.

Suite à cela, une observation a été formulée pour demander à M. FLORIMOND de céder une parcelle lui appartenant, afin de pouvoir élargir la voie communale dite « route de la Brosse » pour pallier à un problème de stationnement soulevé dans le même temps.

Le Maire propose d'organiser une rencontre entre les personnes concernées.

Elle propose donc de reporter la décision de lancement de la procédure en juillet.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve cette réunion d'échange avec les personnes concernées et reporte ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

⦿ **MISE EN PLACE DU COMPTE EPARGNE TEMPS (CET)**

Le Maire rappelle l'historique de ce dossier.

Comme convenu, afin de mettre en place le compte épargne temps au profit des agents de la collectivité, le Comité Social Territorial (CST) a été saisi.

L'avis du CST est favorable avec quelques modifications sur la délibération proposée, suite à des évolutions réglementaires. Cela n'impacte pas les décisions prises.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve et suit l'avis du CST ainsi présenté pour la mise en place du compte épargne temps au profit des agents de la collectivité. Le CET sera ouvert aux agents à compter du 1er juillet 2023.

⦿ **DROIT DE PRÉFÉRENCE SUR LA VENTE D'UNE PARCELLE BOISÉE**

Le Maire rappelle que, conformément au Code Forestier, en cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts et d'une superficie totale inférieure à quatre hectares, la commune sur le territoire de laquelle se trouve cette propriété bénéficie d'un droit de préférence. La commune dispose d'un délai de deux mois à compter de la notification pour faire connaître au vendeur qu'il exerce le droit de préférence de la commune au prix et conditions indiqués.

Le conseil municipal doit statuer sur la vente des parcelles boisées :

- A0238 située « Soullat » d'une contenance de 6 475 m²

- Prix total de cette vente : 700.00 €

Contrairement aux autres ventes étudiées par le conseil municipal, il est cette fois précisé dans le courrier du notaire que la parcelle n'est pas boisée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas exercer son droit de préférence sur cette vente.

⦿ **TRAVAUX RÉNOVATION THERMIQUE DE L'ÉCOLE**

Le Maire rappelle l'historique du dossier.

De nouveaux devis ont été demandés.

Menuiseries

Un devis pour des menuiseries PVC a déjà été présenté à hauteur de 33 369 € TTC (entreprise GIRARD de Noirétable). Il faut prévoir une plus-value de 25 % sur la fourniture, pour du PVC imitation bois.

Un nouveau devis d'Éric GARDETTE est présenté pour la fourniture et la pose de menuiseries :

- en bois exotique ou mélèze 52 026 € TTC

- en aluminium à 58 400 € TTC

Le Maire rappelle les préconisations du SIEL qui sont de privilégier des menuiseries bois considérant les dimensions des fenêtres et afin de respecter le cachet du bâtiment. Elle précise néanmoins que l'enveloppe de travaux est de 45 000 € TTC.

D'autres devis seront demandés.

Isolation plâtrerie

Plusieurs demandes de contacts avec des artisans sont restées sans réponse.

Un rendez-vous de prise de mesures est prévu dans la semaine prochaine avec la société ACROMA, afin qu'ils chiffrant l'ensemble du projet et que nous ayons un point de comparaison avec Isolation du Forez.

Electricité

EMGT a fait les relevés et il transmettra un devis prochainement.

🕒 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

* ÉCOLE

- Les Portes ouvertes du RPI ont eu lieu dans les trois écoles le 13 mai dernier avec des retours positifs sur l'ensemble du RPI même si il n'y a pas eu de visite à Chausseterre. Ceci s'explique par le fait que les enfants présents à l'école de Chausseterre cette année seront probablement les mêmes l'an prochain compte tenu de la répartition des effectifs prévue pour la rentrée 2023.

- Le conseil d'école du 3eme trimestre aura lieu le 20 juin prochain. Sylvie BUTIN représentera la commune. La répartition des effectifs pour l'année scolaire à venir sera confirmée à cette date.

- La Commune de Les Salles a lancé un recrutement en contrat service civique puisque les effectifs seront importants l'an prochain à l'école de Les Salles.

Le Maire (de Chausseterre) tient à préciser que c'est l'Education Nationale qui finance ce dispositif, et qu'à ce titre, ce personnel supplémentaire à l'école est un « bonus ». Il ne s'agit en aucun cas d'un poste pérenne et acquis.

- Le conseil municipal est invité à la fête de fin d'année organisée le 16 juin 2023 à 18h30 à la salle des fêtes de Champoly.

- Renouvellement du matériel informatique.

Suite au rendez-vous sur site, deux devis de NCS informatique sont présentés :

* Version vidéoprojecteur (2024 € TTC) : besoin d'un support rallongé (fond plafond) et d'une prestation électrique (alimentation vidéoprojecteur, et modification de l'éclairage du tableau) à chiffrer indépendamment.

* Version tableau numérique (3084€ TTC) : surcote d'environ 1000€ auxquels il faut déduire la prestation électrique. Ce système est plus souple à l'installation et plus complet à l'utilisation.

Après échanges, les élus se positionnent pour l'acquisition d'un tableau numérique.

Le Maire propose de demander un financement à la fondation Vinci au travers de l'association du Sou des Ecoles afin d'équiper les trois écoles du RPI.

Jennifer REBOURG questionne sur les suites données si le projet de financement par la fondation Vinci échoue. Le Maire répond que le matériel sera renouvelé dans tous les cas, la décision ayant été validée. Elle précise que l'objectif est qu'il soit installé pour la rentrée en septembre.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le devis comprenant l'écran numérique (avec ou sans le financement de la fondation Vinci).

* VOIRIE

Pour ce qui concerne les travaux de voirie intercommunautaire, par rapport aux devis initiaux chiffrés à l'automne, il faut désormais prévoir une actualisation de 15 %.

CHAUSSETERRE			
	Le Plat VC8	29	1 195,11 €
	Les Faures VC9	30	7 628,50 €
	La Pea VC109	51	3 336,53 €
	L'Etrat VC	32bis	3 005,03 €
	Le Barquet VC107	33	2 683,45 €
	Martignon VC108	34	6 718,60 €
	Les Rivets VC7	54	1 130,45 €
	Chancelier VC102	55	1 153,35 €
		TOTAL	26 851,02 €
		TOTAL ACTUALISE	30 959,23 €

Le montant actualisé comprenant les prestations complémentaires (les Rivets et Chancelier) s'élève donc à 30 959,23 €. Pour mémoire, l'enveloppe allouée à la commune est de 30 365 €.

Un habitant a fait savoir qu'il va faire des travaux chez lui, aux Faures. Il propose par conséquent de différer les travaux derrière sa maison (probablement deux ans). Cette zone représente environ 50 ml.

Les préparations sont en cours et les travaux devraient être réalisés en septembre.

Pour ce qui concerne la voirie communale, sur la Route des Salles (problème signalé par Patrice PLACE le mois dernier), les travaux ont été réalisés. A confirmer dans le temps, s'il y a besoin de stabiliser l'accotement de façon plus renforcée.

Concernant la tranchée « route du Taillis », après vérification auprès du SIEL, il ne s'agit pas de leurs travaux. Le Maire prendra donc contact avec le prestataire de l'extension de réseau téléphonique.

* BÂTIMENTS

AUBERGE

Une petite fuite dans les WC a été réparée par Chassaing. Il va faire un devis pour le remplacement du WC.

Concernant le remplacement du sol, deux devis de St Maclou sont présentés :

- 4 572 € TTC en vinyle (environ 50m²)
- 5 480 € TTC en stratifié + vinyle dans les toilettes

Un nouveau devis sera demandé. Il faudra vérifier au niveau des contraintes de pose par rapport à la disponibilité de la salle pour l'Auberge.

WC PUBLICS

Annick signale une fuite dans le WC public.

Roger BUTIN se rendra sur place pour identifier le problème.

MAISON GEORGES

Le déménagement du logement du rez-de-chaussée est en cours. L'état des lieux sera réalisé prochainement.

Il faut étudier les possibilités de relouer et réfléchir aux travaux à prévoir dans ce logement tout en faisant correspondre des financements.

Alain ROSSIGNOL demande quels sont les travaux à prévoir.

Plusieurs possibilités sont à étudier : soit on part sur un simple rafraîchissement du logement soit on entame des travaux plus importants avec réaménagement, isolation thermique et phonique.

Jennifer REBOURG précise qu'il faudra que les charges soient refacturées au prochain locataire, puisque ce n'était pas le cas jusqu'à présent. En effet, la commune a acheté la maison avec le bail locatif en cours et les charges sont restées incluses au loyer.

Le logement pourra être visité par les élus après la réunion du conseil municipal le 7 juillet 2023.

Anne-Marie GRISSOLANGE demande si les communes ont l'obligation d'avoir un logement pour personnes à mobilité réduite (PRM). Lorraine ROUX répond que ce n'est pas le cas, mais qu'il serait effectivement intéressant de poursuivre la démarche initiée avec la salle de bain, puisque ce logement est en coeur du village et en rez-de-chaussée.

* TÉLÉPHONIE MOBILE

Des échanges sont en cours avec Orange sur la problématique du manque de réseau mobile à Moussé.

La carte de couverture de l'antenne n'a pas été transmise mais des mesures ont été effectuées sur place et l'opérateur confirme le problème de réception.

L'étude de rayonnement de l'antenne est par conséquent toujours en attente des potentielles évolutions pour solutionner la situation à Moussé.

* FINANCES

Le Maire rappelle qu'en 2022 plusieurs dossiers de subventions ont été listés pour le mandat, à la fois au près du Département et de la Région, pour ce qui concerne les projets « conséquents ».

Il s'agit des projets identifiés en début de mandat avec une priorité mise collectivement sur la rénovation de locatif : Rénovation des bâtiments - Réhabilitation de la cure (création d'un espace pour les associations) - Nettoyage du plan d'eau.

Le Département vient de valider une subvention possible sur l'enveloppe territorialisée à hauteur de 20000€, et à horizon 2025, sur le réaménagement de la cure.

Plusieurs élus se sont étonnés d'avoir reçu nominativement un courrier d'Antoine Vermorel les informant de cette validation.

* PROJET SPECTACLES VIVANTS À MOUSSÉ

Une réunion en mairie avec les porteurs de projet, le voisinage et quelques élus a eu lieu le 26 avril dernier.

Ce rendez-vous a permis de poser des questions et mettre en évidence des inquiétudes (nuisances sonores et problématique de circulation et de stationnement aux abords du site). Peu de réponses ont été apportées quant au projet à venir.

Le couple a déposé cette semaine une déclaration de débit de boissons / licence restaurant.

* URBANISME

Le Maire présente la liste des demandes d'urbanisme traitées en mairie depuis le dernier conseil.

Un point est fait sur les petites constructions annexes (de jardin).

* CCPU

Boucle locale d'énergies : une commission vient d'être formée au niveau CCPU pour étudier la faisabilité de mettre en place une boucle locale d'énergie, avec l'appui d'un privé pour la partie technique (personne native de St Just en Chevalet).

Le principe est d'identifier sur le territoire des bâtiments producteurs d'électricité (souvent des bâtiments agricoles) en prenant des groupements de commande de panneaux pour les payer moins cher.

Ensuite grâce aux compteurs Linky, une vente d'électricité en direct est possible vers des consommateurs, tout ceci à l'échelle du territoire.

Avec les toitures identifiées, on pourrait couvrir la consommation de 50 % des habitants de la CCPU.

Cette solution permettrait de s'affranchir des augmentations à venir sur les tarifs de l'électricité.

Si le projet est validé une réunion publique sera envisagée à l'automne.

* DIVERS

* Un arrêté préfectoral a été transmis en mairie portant autorisation de pénétrer sur les propriétés privées pour réaliser des prospections naturalistes dans le cadre des missions d'intérêt général du Conservatoire Botanique National du Massif Central.

* Le club de l'ASCLS fête ses 50 ans le 10 juin au stade des Bataillouses. Kévin PROST présente le programme de cette journée. Le conseil municipal est invité à participer à cet évènement.

* Une animation théâtre portée par les bibliothèques d'Urfé aura lieu au plan d'eau le 2 août à 18h. Une information sur faite pour « réserver » le bouldrome en cas de météo défavorable.

* La mairie sera fermée le 13 juin en raison d'une formation.

* Le tirage au sort des jurés d'assises a eu lieu. Trois électeurs de la commune ont été tirés au sort.

- * Une information a été transmise par ENEDIS : les travaux d'élagage pour l'entretien des abords des lignes ont été confiés à l'entreprise JA ELAGAGE.
- * La manifestation sportive RAID NATURE 42 prévue en septembre 2023 avec une animation prévue sur le plan d'eau a été annulée et reportée à 2024.
- * Une vente d'outillage a été autorisée le 16 juin de 15h à 17h dans le Bourg.
- * Le Maire présente le projet de soutien à la réouverture de la pharmacie de Crémeaux. Une manifestation de soutien aura lieu le 26 juin à Crémeaux.
- * Annick TREILLE a demandé à Raphael BUTIN de redresser le rosier derrière le monument aux morts. Elle demande à ce qu'il enlève la mousse vers le mur de chez Béal.
- * Le cimetière mérite d'être désherbé aussi. Concernant les aménagements à mettre en place pour le tri, le Maire reboucler ce sujet avec Raphaël pour que le système retenu soit fonctionnel.
- * Une discussion s'engage sur les horaires de Christine ROUX, entre ses horaires scolaires et les non scolaires. Le Maire donne le détails et précise que le temps non scolaire est désormais restreint puisque les temps de garderie ont été allongés par deux fois, sans modification du contrat.
- * Le Maire indique que Stéphane DUMAS a rempli sa piscine en suivant les indications du SIVOM.
- * Un riverain a signalé que le terrain du Groupé nécessite d'être nettoyé.
- * Le Maire fait part de ses échanges avec Georges TRAVARD sur le débroussaillage des carrefours dangereux (L'Etrat, le cimetière, Chateaugailard) et sur le panneau du col St Thomas.

* AGENDA

10/06 : 50 ans ASCLS

15/06 : réunion SDIS à Balbigny - ressource en eau

16/06 : fête de l'école à Champoly

19/06 : comité syndical SIVOM

20/06 : conseil d'école (Sylvie)

22/06 : conseil communautaire CCPU

26/06 : comité syndical SIEL + manifestation de soutien pour la pharmacie de Crémeaux

7/07 : conseil municipal (avancé d'une semaine)

Fin de séance à 23h30